

COMMUNIQUÉ

ANNE HIDALGO EN FAVEUR DE L'EXTENSION DU TRAVAIL DU DIMANCHE ?

Aujourd'hui, le dossier d'ouverture d'éventuels casinos sur Paris est au cœur de l'actualité. Outre les problèmes de morale et de déréglementation constante de l'activité des jeux d'argent, c'est aujourd'hui le problème plus général du travail du dimanche qui se dessine en filigrane.

Paris dispose actuellement de 7 zones géographiques, classées zones touristiques. Néanmoins, afin de pouvoir ouvrir des casinos sur la capitale, Paris devra répondre aux obligations de la réglementation des jeux. En effet, l'exploitation des casinos est réservée aux stations balnéaires, thermales et climatiques, *ainsi qu'aux "villes touristiques de plus de 500 000 habitants"*. La réforme du classement des communes touristiques et des stations classées de tourisme, introduite par la loi du 14 avril 2006, crée un nouveau régime juridique offrant un véritable statut aux communes touristiques. La dénomination de communes touristiques est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans.

Si le projet devait recueillir un avis favorable de la majorité municipale au Conseil de Paris, Madame Hidalgo, Maire de Paris, devrait demander de facto au Préfet, le classement de Paris en ville touristique.

Cette situation entraînerait, in fine, la légalisation du travail du dimanche et du travail en soirée sur toute la capitale, et non plus sur les seules 7 zones actuelles.

N'oublions pas la position personnelle de Madame le Maire de Paris qui dénonçait, de manière virulente, les dispositions de la Loi Macron, étendant le travail du dimanche et créant le travail en soirée allant jusqu'à parler de

"recul démocratique" ou de "non-sens économique".

La mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris de septembre 2014 sur "le travail dominical et nocturne à Paris" avait dressé un réquisitoire sévère contre toute forme d'extension du travail du dimanche.

Cependant, il semblerait que la position soit singulièrement en train d'évoluer, notamment au regard du mutisme municipal absolu entourant le projet de casinos sur Paris.

- Comment expliquer un tel revirement au regard de convictions aussi clairement affichées ?
- Serait-ce un exemple de plus de dialectique politique ?
- Serions-nous face à un renoncement au regard des enjeux financiers d'un tel dossier ?

A Force Ouvrière, nous avons des convictions et nous nous y tenons. Nous réaffirmons notre opposition au travail du dimanche et en soirée, ainsi qu'à toute forme d'extension. Les salariés doivent être protégés de manière efficace.

Nous serons particulièrement vigilants quant à l'évolution de ce dossier et sommes curieux de savoir comment le Conseil de Paris pourra gérer le grand écart entre convictions affichées et mesures envisagées.

Espérons que ce ne sera pas le cas dans le cadre du projet d'ouverture de casinos sur Paris. C'est la crédibilité des élus qui aujourd'hui est en jeu.

Paris, le 22 mai 2015

Contacts :

Christophe LE COMTE - Secrétaire fédéral secteur COMMERCE - 06 68 66 25 24 - clecomte@fecfo.fr - commerce@fecfo.fr

Jean-Christophe TIRAT - Secrétaire fédéral secteur CASINOS ET CERCLES DE JEUX - 06 60 97 73 97 - jctsetori@free.fr - casinos@fecfo.fr